

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 juillet 2026

La séance est ouverte à 20 h 00.

Présents :

M. Emmanuel RIEHL, Mme Marie-Chantal BECKER, M. Éric DAENEN, M. Jean-Marc ECKER, Mme Annabelle GAUTHIER, M. Félix GODART, Mme Brigitte JENIE, Mme Noëlline KIENTZI, M. Stéphane MUNIER, M. Wesley PIROT, Mme Jessica PORZADNY et Mme Cindy STADLER.

Excusés :

Mme Cindy KELLER, M. Joffrey KRIEG et Mme Marie-Paule HEILI.

Pouvoirs :

- Mme Cindy KELLER donne pouvoir à M. Emmanuel RIEHL.
- Mme Marie-Paule HEILI donne pouvoir à Mme Marie-Chantal BECKER.
- M. Stéphane MUNIER donne pouvoir à Mme Annabelle GAUTHIER à compter de 21 h 00.

Rappels à l'ordre :

Au cours de la séance, M. Félix GODART a procédé à deux rappels à l'ordre à destination du public, en rappelant que les places situées à la table du conseil sont exclusivement réservées aux conseillers municipaux et qu'elles ne sont pas destinées au public.

Par ailleurs, le Président de séance a adressé un rappel à l'ordre à Mme Isabelle NISSE en raison de prises de parole intempestives ayant pour effet de perturber le bon déroulement des débats. Il lui a également été rappelé que sa présence à la table réservée aux conseillers municipaux n'était pas autorisée.

1. Désignation du secrétaire de séance

Le maire propose la désignation de M. Félix GODART comme secrétaire de séance.

Décision : Adopté à l'unanimité.

2. Intervention de M. DE-ZORZI (ONF)

À l'invitation du maire, M. DE-ZORZI, représentant de l'Office National des Forêts (ONF), intervient concernant les tarifs du bois d'affouage et de la charbonnette.

Après avoir présenté le travail réalisé par l'ONF, il indique que les tarifs actuels de la charbonnette sont cohérents, à savoir :

- 14 € TTC le stère de hêtre ;
- 8 € TTC le stère de chêne et de bouleau.

Concernant le bois d'affouage, le tarif actuel est de 50 € HT, alors que son coût de revient pour la commune est de 55,57 €, soit une perte de 5,57 € par unité. M. DE-ZORZI recommande donc une augmentation de 6 € HT afin d'atteindre l'équilibre financier.

Le maire propose de maintenir le tarif de la charbonnette et d'augmenter de 6 € HT le prix du bois d'affouage soit 56€ HT.

Décision : Adopté à l'unanimité.

M. DE-ZORZI interroge également le maire sur l'avenir de la route de Grand-Soldat. Le maire répond que cette voie est fortement dégradée par le passage des grumiers et qu'il souhaite évoquer ce dossier avec la responsable de l'ONF, ainsi que celui de la route de la Basse-Frentz.

M. Stéphane MUNIER demande si une charte de tonnage existe entre l'ONF et ses prestataires. M. DE-ZORZI répond que ce n'est pas le cas et précise que les entreprises sont uniquement tenues de respecter le Code de la route. Il ajoute que l'ONF est pleinement consciente de ces difficultés.

Le maire indique également que les restrictions liées à la barrière de dégel n'ont pas été respectées durant l'hiver.

3. Convention de prestation de repas pour le périscolaire d'Abreschviller

Suite à la transmission tardive de la convention par la Fondation Vincent de Paul, le maire présente l'évolution tarifaire pour l'année scolaire 2026-2027.

Le prix du repas passe de 5,20 € TTC à 5,30 € TTC, soit une augmentation de 0,10 € TTC.

Le maire soumet ce nouveau tarif au vote.

Décision : Adopté à l'unanimité.

Mme Brigitte JENIE souligne la bonne qualité des repas et précise que les autres prestataires du secteur pratiquent des tarifs supérieurs.

4. Approbation du procès-verbal du 9 juin 2026

Le maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 9 juin 2026.

Décision : Adopté à l'unanimité.

5. Crédit relais

M. Félix GODART présente la nécessité de souscrire un crédit relais afin d'assurer le financement des travaux dans l'attente du versement des subventions, lesquelles ne sont débloquées qu'après présentation des factures acquittées.

Cinq établissements bancaires ont été consultés.

L'offre la plus avantageuse est celle de la BPALC, pour un montant de 250 000 €, au taux fixe de 3,20 %, avec 500 € de frais de dossier.

Le maire soumet cette offre au vote.

Décision : Adopté à l'unanimité.

6. Emprunt

M. Félix GODART présente les différentes offres reçues pour un emprunt destiné à financer les travaux de voirie ainsi que le reste à charge des travaux de réfection du toit de l'église.

Après étude des quatre offres, il recommande l'offre n°1 de La Banque Postale, portant sur un emprunt de 400 000 € sur 20 ans, à un taux fixe de 4,05 %, avec remboursement constant du capital.

Cinq établissements bancaires ont été consultés : Crédit Mutuel, BPALC, CEGEE, La Banque Postale et la Banque des Territoires.

Le maire soumet cette offre au vote.

Décision : Adopté à l'unanimité.

7. Cession du terrain de la station OKI

Après lecture du courrier de M. MUNCH, le conseil municipal estime que l'offre d'acquisition est insuffisante et s'oppose à la cession du terrain.

Mme Noëlline KIENTZI demande le prix moyen de l'are constructible. Le maire répond qu'il est de 1 500 € à 2 000€.

M. Stéphane MUNIER indique que ce terrain pourrait être utile à un futur projet communal. Le maire précise que le conseil attendra une offre plus adaptée avant toute décision.

M. Félix GODART rappelle les principaux engagements figurant dans la convention conclue entre la station OKI et la commune.

Le maire soumet la cession au vote.

Décision : Refus de la cession adopté à l'unanimité.

8. Cession de terrain à M. Adel BELAID

Mme Noëlline KIENTZI quitte la salle avant le début des débats et ne prend pas part au vote.

Le maire présente le terrain concerné ainsi que les prix pratiqués dans le quartier. Il propose une vente au tarif de 150 € l'are.

Il s'agit de la section 17, parcelle n°262, d'une superficie de 0,34 are, soit un prix de 51 €.

Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur. Le maire est autorisé à signer l'ensemble des documents afférents.

Décision : Adopté à l'unanimité.

À l'issue du vote, Mme Noëlline KIENTZI reprend sa place au sein du conseil.

À 21 h 00, M. Stéphane MUNIER quitte la séance pour des raisons professionnelles. Son pouvoir est exercé par Mme Annabelle GAUTHIER.

9. Cession de terrain à M. Hervé GORIUS

Le maire présente au conseil municipal l'offre d'achat de terrain de M. Hervé GORIUS section 1, une partie de la parcelle n° 8.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord de principe. Le terrain fera l'objet d'un arpentage. Faisant partie actuellement du domaine public communal, il convient préalablement à toute cession d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé. Ce point sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

Résultat du vote :

- 13 voix pour ;
 - 1 abstention ;
 - 0 voix contre.
-

10. Facturation électronique des ventes de bois

Après lecture de la convention, le maire soumet au vote la mise en place de la facturation électronique des ventes de bois.

Décision : Adopté à l'unanimité.

11. Mise en place du Pass'Sport communal

M. Félix GODART présente la nouvelle version du Pass'Sport communal, retravaillée à la suite du précédent conseil municipal.

Le maire soumet le dispositif au vote.

Décision : Adopté à l'unanimité.

12. Retrait de l'ANEM

M. Félix GODART présente les raisons justifiant le retrait de la commune de l'ANEM.

Le maire soumet cette proposition au vote.

Décision : Adopté à l'unanimité.

13. Contrat de maintenance de l'ascenseur de la Maison de Santé

Le maire propose de renouveler le contrat de maintenance pour une durée de trois ans.

Après échanges sur la qualité du service et le coût de la prestation, la proposition est soumise au vote.

Décision : Adopté à l'unanimité.

14. Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2025

Le maire demande si les conseillers ont des observations sur le rapport.

M. Félix GODART souligne qu'il sera nécessaire d'envisager une évolution de la tarification afin de résorber le déficit du budget de l'eau.

Le rapport est soumis au vote.

Décision : Adopté à l'unanimité.

15. Refus du transfert de la compétence « PLUi » à la CCSMS

Le maire expose les motifs du refus du transfert de la compétence PLUi à la CCSMS.

Le maire soumet cette proposition au vote.

Décision : Adopté à l'unanimité.

16. Instauration de la taxe sur les logements vacants

M. Félix GODART présente les avantages de la mise en place d'une taxe sur les logements vacants et sollicite un accord de principe du conseil. Le taux sera fixé ultérieurement, en 2027.

Le maire soumet cette proposition au vote.

Décision : Adopté à l'unanimité.

17. Règlement intérieur

Le conseil échange sur le projet de règlement intérieur.

M. Éric DAENEN exprime son regret de constater une faible participation des habitants aux séances du conseil municipal. Il procède également à la lecture des articles relatifs au comportement attendu des élus et du public.

Le maire soumet le règlement intérieur au vote.

Décision : Adopté à l'unanimité.

18. Questions diverses

Fête nationale des 13 et 14 juillet

Le maire présente l'organisation du feu d'artifice. Pour la cérémonie du 14 juillet, le rendez-vous est fixé à 10 h 00 à Hartzviller.

Groupe scolaire

Le maire évoque les difficultés rencontrées cette année au sein du groupe scolaire ainsi que l'absence de réponse satisfaisante de l'Éducation nationale. Plusieurs familles se montrent inquiètes.

À la rentrée, l'établissement perdra cinq familles, avec un risque supplémentaire de départ de 10 à 15 enfants.

Le maire indique être en discussion avec la Fondation Vincent de Paul afin d'étudier la possibilité de mettre à disposition un éducateur.

Mme Annabelle GAUTHIER évoque la souffrance de certains enseignants ainsi que le non-respect du dispositif PHARE.

Nuisances sonores

Face aux nombreuses nuisances sonores et aux rodéos urbains nocturnes, le maire indique que la municipalité a sollicité à plusieurs reprises les services de la gendarmerie afin d'intensifier les contrôles et les patrouilles.

Un arrêté instaurant un couvre-feu pour les mineurs avait été envisagé mais a été déconseillé par la Sous Préfecture à cause de la jurisprudence défavorable des tribunaux administratifs

Afin d'appuyer la démarche de la municipalité, les habitants sont invités à contacter directement la gendarmerie en cas de tapage nocturne ou de rodéo urbain.

La séance est levée à **22 h 04**.



Pour le Maire
l'Adjoint délégué

GODART FELIX